



Circuit de Haute Saintonge

J.P. Beltoise



Règlement intérieur

Toute utilisation des pistes et/ou infrastructures du circuit de Haute Saintonge nécessite l'acceptation sans réserve du présent règlement intérieur. Le non-respect de l'un des articles ci-dessous pourra entraîner l'exclusion du contrevenant sans possibilité de remboursement.

Général

- Heures d'ouverture du site : 8h30-12h30 et 14h00-18h30.
- Possibilité d'ouverture sur demande à partir de 7h30. Toute personne, équipe ou organisme souhaitant entrer ou sortir du site en dehors des horaires d'ouverture du site devront faire une demande de gardiennage de nuit par un maître chien organisé et facturé par le Circuit de Haute Saintonge.
- Circulation limitée à 30 km/h dans l'enceinte du Circuit de Haute-Saintonge sur les voies d'accès et les parkings, et 15 km/h sur le paddock et la voie des stands.
- Respect des voies de circulation.
- Accès limité aux véhicules immatriculés ou répondant à la réglementation des émissions sonores fixées par les Fédérations Sportives Déléгатaires ; et conforme à la Règlementation du Code de la route ou celle des Fédérations déléгатaires pour la sécurité.
- L'accueil du public (extérieur aux locataires de la piste, ou à leurs clients et autres personnes invitées) n'est pas autorisé sur le paddock et la voie des stands. Toute personne doit se présenter au personnel du Circuit avant de se diriger vers un endroit du Circuit non autorisé au public. Le responsable de piste est en droit d'exclure toute personne ne répondant pas à ces conditions.

Paddock

- Interdiction formelle de planter quoi que ce soit dans le sol. Tout dépôt ou vidange est formellement interdit. L'abandon de pneumatiques est interdit par la loi. Tout matériau apporté devra être remporté.
- Interdiction d'intervenir ou de modifier quoi que ce soit sur les installations du circuit.
- Le paddock est fermé en dehors des horaires d'ouverture du site. Toute personne, équipe ou organisme souhaitant utiliser le paddock en dehors de ces horaires devront faire une demande de gardiennage de nuit par un maître chien organisé et facturé par le Circuit de Haute Saintonge.

Piste vitesse et voie des stands (interdit aux moins de 16 ans)

Horaires d'ouverture

Bureaux : Du lundi au vendredi : 8h30-12h30 / 14h00-18h00

Piste :

- Du 1^{er} avril au 31 octobre :
 - Du lundi au samedi : 9h00-12h00 et 14h00-18h00
 - Le dimanche et jours fériés : 9h30-12h00 et 14h00-18h00
- Du 1^{er} novembre au 31 mars :
 - Du lundi au samedi : 9h00-12h00 et 14h00-17h30
 - Le dimanche et jours fériés : 9h30-12h00 et 14h00-17h30

PARAPHE SVP

Nous sommes à votre disposition pour toute information complémentaire
Contact : 05 46 04 08 10 – **email :** contact@circuitdhs.com
 Circuit de Haute Saintonge – La Grand Font – 17360 La Genétouze





Piste de vitesse

- Le drapeau à damier est présenté 3 minutes avant l'heure officielle de fermeture de la piste.
 - L'accès à la piste « vitesse » n'est autorisé qu'après signature du présent règlement intérieur (et de la fiche d'abandon de recours lors des journées organisées par le circuit) au secrétariat du circuit dans le bâtiment d'accueil (ou au bureau du chef de piste dans le bâtiment des stands le week-end).
 - Seuls les véhicules homologués et/ou n'excédant pas la norme d'émission sonore règlementée par les Fédérations délégataires sont autorisés à rouler sur la piste « vitesse ».
 - L'émission sonore maximale autorisée par la direction du circuit est de 95 décibels. Une tolérance de 3 % peut être appliquée. En tout état de cause, les véhicules ne devront pas dépasser 97,8 décibels lors des contrôles réalisés au régime moteur préconisé par la Fédération concernée. Le non-respect de cette règle pourra entraîner l'exclusion du contrevenant sans possibilité de remboursement.
 - Les utilisateurs de la piste « vitesse » devront être équipés de casques, ceinture de sécurité ou harnais pour les autos. Cuir et textile homologué en 1 ou 2 parties, casque intégral homologué code de la route, gants, dorsales et chaussures hautes adéquates pour les motos.
 - Dans tous les cas, les instructions complémentaires ou spécifiques communiquées par le responsable de la piste doivent être strictement respectées. La piste « vitesse » tourne dans le sens des aiguilles d'une montre. Aucune modification au tracé ne pourra être apportée sans accord express et écrit par la direction du circuit.
 - La piste « vitesse » accepte un nombre maximum de 25 autos ou motos en piste en simultané.
 - Les séries moto, exclusivement composées de licenciés FFM avec un encadrement de commissaires FFM, pourront être jusqu'à 30 véhicules en simultané.
- La circulation sur la voie de stands doit impérativement respecter les règles suivantes :
- 15 km/heure maximum tout le long de la zone de panneautage jusqu'au feu de sortie des stands.
 - Circulation moteur tournant jusqu'à l'arrêt total.
 - Les « burns », « rupteurs » et blocages de roues sont formellement interdits.

Stands

- Les box des stands sont attribués sur réservation et mis à disposition à J-1 (entre 18h00 et 19h00).
- En dehors des horaires d'ouverture de la piste « vitesse » et ce jusqu'à 18h30, les émissions sonores à l'intérieur des stands devront être réduites à leurs stricts minimums : démarrage moteur sans accélération.
- La remise des clés des box est soumise à un état des lieux avec remise d'une caution de 300 euros.

Tranquillité publique

- Afin de préserver la tranquillité publique, différents contrôles seront effectués afin que toutes les règles édictées dans ce Règlement Intérieur soient respectées et en particulier :
 - Vérification des fiches d'homologation, des équipements de sécurité et des assurances pour les véhicules de compétition.
 - Vérifications des cartes grises et assurances pour les véhicules de série.
 - Contrôles sono métriques selon les procédés recommandés par les fédérations délégataires et contrôle permanent en situation réelle grâce à trois points de mesure dont deux en limite de propriété de riverains.
 - Contrôle de l'équipement vestimentaire des utilisateurs de la piste.
 - Surveillance vidéo en temps réel avec enregistrement.
 - Respect total des horaires d'utilisation de la piste.

PARAPHE SVP

Circuit de Haute Saintonge

J.P. Beltoise



**La direction se réserve le droit de modifier les horaires pour des raisons de sécurité, d'organisation et de tranquillité publique.
Tout utilisateur ou locataire de la piste est responsable de ses accompagnateurs ou invités.**

Le personnel du Circuit a toute autorité pour exclure toute personne ne respectant pas les consignes ci-dessus du Règlement Intérieur et/ou des Conditions Générales de location, ou dont le comportement sur le site ou sur les pistes pourrait être considéré comme dangereux ou incompatible au bon fonctionnement et à l'image du Circuit de Haute Saintonge et ce, sans remboursement.



Drapeau jaune et/ou feu jaune

Danger ralentir immédiatement.

Drapeau noir

Arrêt au prochain tour du véhicule.



Drapeau rouge et/ou feu rouge

Arrêt de la séance, rentrer aux stands lentement.

Drapeau à damiers

Fin de la séance, rentrer aux stands lentement.

Nom _____ Prénom _____

Date _____

Fait à _____

Signature précédée de la mention
« lu et approuvé, bon pour accord »

Tampon